

en soit réellement ainsi, mais c'est apparemment la seule explication de ses exportations de marchandises, excepté pour des raisons morales.

Le PRÉSIDENT: Je ne peux pas comprendre pourquoi vous attaquez ce pacte parce que c'est un pas dans la bonne voie.

M. QUELCH: Pour la simple raison qu'il ne donne que le temps de respirer, pour répéter les mots exacts du témoin, et qu'il ne s'attaque pas à une situation chronique.

Le PRÉSIDENT: Plus les rouages au moyen desquels—

M. QUELCH: Mais pour se donner le temps de respirer, un pays s'astreint en même temps à certaines règles et certains règlements, et comme résultat peut se mettre dans le cas de ne pas pouvoir faire face à ses paiements et en fin de compte se trouver dans la situation de la clause (d). Alors qu'arrive-t-il s'il ne peut pas payer? Vous l'avez déjà privé de ses défenses en lui enlevant le pouvoir de dévaloriser sa monnaie à sa guise et d'imposer les restrictions qu'il désire. Vous le privez de ses défenses et vous le laissez en grande partie sans défenses. Revenons à la section dont parlait le témoin—

M. CROLL: J'allais poser cette question.

M. FLEMING: Je demande la parole sur une question de règlement.

Le PRÉSIDENT: Voici une question de règlement qu'on m'adresse du bout de la table.

M. FLEMING: Avec tout le respect que je dois aux membres du Comité qui ont parlé jusqu'ici, je croyais que nous avions décidé hier que lorsqu'on interrogerait des témoins on les laisserait parler sans s'engager dans des discussions. Si on veut faire des questions au témoin, je suggère qu'on les lui pose aussi simplement que possible et aussi consécutivement que possible. Si nous allons avoir des discussions comme celles-ci, je ne crois pas que nous en finissions jamais, parce que nous ne nous entendons évidemment pas.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison, monsieur Fleming.

M. COLDWELL: J'allais demander au témoin si à son avis le monde s'en trouverait mieux avec ou sans cet accord.

M. QUELCH: J'en appelle au règlement, monsieur le président, et je ferai remarquer que le témoin m'a posé une question et c'est ce qui m'a mis en train.

Le TÉMOIN: Monsieur Quelch, je voudrais qu'il ne soit pas trop tard pour retirer la question.

M. COLDWELL: Je suivais le raisonnement de M. Quelch et je demandais s'il déduit de ce raisonnement qui nous a été présenté que le monde s'en trouverait mieux avec ou sans cet accord.

Le TÉMOIN: En toute franchise, j'ai fait cette déduction bien avant d'entendre ce raisonnement.

M. COLDWELL: Je veux dire en suivant le raisonnement.

Le TÉMOIN: Si vous me permettez de commenter sur ce raisonnement, si ce que dit M. Quelch est qu'en supposant que les pays créditeurs se conduiront mal, d'une manière qui ne convient pas à leur situation de créditeurs —

M. QUELCH: C'est ainsi qu'ils se sont conduits dans le passé.

Le TÉMOIN: Oui, cela est ainsi, mais le seul exemple qui ait été cité est celui d'un pays pendant une période assez courte et très anormale.

M. QUELCH: Et il se trouvera dans une situation très spéciale après la guerre. Il sera encore plus obligé d'adopter cette attitude après la guerre qu'auparavant, parce qu'il a énormément augmenté sa capacité de production.

M. FLEMING: J'en appelle au règlement, monsieur le président, et je voudrais savoir exactement qui est le témoin, M. Rasminsky ou M. Quelch. Je dis cela avec tout le respect que je dois à l'honorable député, mais ayons un témoin à la